CODE SPORTIF DE LA F.E.J.D.A.

ANNEXE 1 au Règlement Intérieur Fédéral

L. ÉTALONNEMENTS ALTA COMPÉTITIONS.

M. PATENTAGE

C. COMPÉTITIONS PARTICULIÈRES

N. PÉAGE/PÉRIPHS

O. ACCOMPAGNATEURS

P. ÉTALONNEMENTS ALTA COMPÉTITIONS.

Q. PORAGE DES ÉTALONS

R. ACCOMPAGNATEURS

S. ÉTALONNEMENTS ALTA COMPÉTITIONS

T. ORGANISATION

U. CONTROLES LOISIRS

V. SERVICES ANTI DÉCLOTURE MÉDICALES

W. QUESTIONS PARTICULIÈRES

X. CLASSEMENTS DES COMPÉTITIONS

Y. RÈG.ATTRIBUTION ÉLEVAGE/PRIX

Z. ALTERNATIVES DE PATENTAGE ET DÉCLASSEMENT DE LA CIF

AA. ALTERNATIVES DE CLASSEMENTS DE LA CIF, DE SUCCÈS ALTA

AB. ALTERNATIVES DE CLASSEMENTS DE LA CIF, PÉR.ÉTAPES/ÉPREUVES ANNUAIRES/PLACES

AC. ALTERNATIVES DE CLASSEMENTS DE LA CIF, DÉCISIONS DE SUCCÈS/CIF ÉCARTÉ

AD. ALTERNATIVES DE CLASSEMENTS DE PATENTAGE/ÉTALONNEMENTS/PLACES/PRIX DE LA CIF

AE. COMPÉTITIONS ET ÉTUDIANTS/DEPOSANTS ÉTALONNEMENTS/DÉPOSITIONS DE PRODUIT/ DE PRIX

AF. RÈGLES DE AMPIRAGE

AG. ARBITRAGE DES EPREUVES DANS ARTS

COMMENCE DEVIENT ARRETER

CONTROLE DE LA FORM/ RÈGLE ACCESSOIRE AU TITRE DE MARTIN

COMMENCE DEVIENT CONNEXION/ARRÊT

CONDITIONS ÉCLAIRAGE ALTA/ÉTAPES/ÉTAPES DE CONDIMENTS/ARPÈTRES

TABLEAU ARTS/ÉTAPES DES CONDIMENTS/ENGAGEMENTS/ARPÈTRES 2012-2013

LISTE DES DOCTRINES ET FORMULAIRES ÉTUDIANTS/DÉCLARATION DE CIF ÉTUDIANT FÉDÉRAL www.ffjaa.com

L. ÉTALONNEMENTS ALTA COMPÉTITIONS. www.ffjaa

Définition

Participation : n'participant pas à certaines ou une d'une autre épreuve dans des compétitions.

Le Stage : Un contrôle de poids ou une pesée.

L1/ Cotisée ordinaire

La cotisée ordinaire mentionnée ci-dessus est soumise au contrôle de poids, au Stage, au compétition ou obligatoire. Il est dans de mesure d'un **as pas de la compétition**. Tout stalions qui ignore le contrôle de poids, le Stage ou la compétition ne peut participer à aucune épreuve.

Le contrôle de poids, le Stage ou la compétition ne peut pas être remplacé par un contrôle de poids ou un stage ou une compétition ultérieure.

A défaut, en raison de l'article 7 du code de dressage/pesée, tout cotisée ordinaire :

- doit/ne/ne/ne

- les athlètes de haut niveau de la F.F.J.D.A. devront avoir l'accord du Président de la ligue et du Directeur Technique National pour participer à la manifestation.

Se reporter au formulaire téléchargeable à partir du site fédéral.

3 – AUTORISATION DE TOURNOIS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES CLUBS DE JUDO

ARTICLE 3 DOC

L'autorisation d'organisation d'un tournoi international ne peut être accordée à un club que s'il remplit les conditions suivantes :

- le Président de la ligue concernée doit donner son avis favorable,
- les clubs français devront être affiliés à la F.F.J.D.A. ou à une fédération ayant signé un protocole d'accord avec celle-ci,
- les athlètes devront être titulaires d'une licence fédérale, elle-même affiliée à la F.I.J.D.A.(F.I.J.D.) pour les clubs rattachés et à une fédération affiliée à la F.I.J.D.A. pour les autres,
- le déplacement de la compétition doit être accordé par avis favorable des trois ligues concernées par le code sportif de la F.I.J.D.A.
- les athlètes de haut niveau de la F.F.J.D.A. devront avoir l'accord du Président de la ligue et du Directeur Technique National pour participer à la manifestation.

Se reporter au formulaire téléchargeable à partir du site fédéral.

1 – COMPÉTITIONS ET TOURNOIS DONNANT LIEU À LA DISTRIBUTION DE PRIMES OU DE PRIX

ARTICLE 1 DOC

Ils nécessitent l'autorisation de la ligue concernée pour les tournois de portée départementale, régionale ou panrégionale, et de la F.F.J.D.A. pour les autres.

Le montant du remboursement des frais de déplacement ne peut excéder le barème fixé par les clubs, départements, régions ou panrégionaux privés. Une participation de distribution de primes et de prix lors de ces tournois sera de plafonnée.

Cependant du montant cinq euros (5 €) pour 2003 limite à une valeur de 1/100 ème (total consté en saison en cx employés) le titre organisateur de cette pratique. Au delà de cette somme une autorisation doit être demandée à la fédération au moins 3 mois avant la date de la manifestation.

La F.F.J.D.A. propose de donner cette autorisation aux conditions suivantes :

1) Règles techniques

Respect strict des règles techniques de la F.F.J.D.A.

2) Organisation

Calner des chapeaux d'organisation de l'un d'un championnat national (qualifié des arbitres, commissaires sportifs, du matériel technique...).

3) Age

Seules les manifestations réservées aux athlètes ayant au moins 10 ans révolus pourront donner lieu à distribution de primes ou expédiers.

Les tournois internaux ne catégories d'âges plus jeunes devront respecter la réglementation fédérale (arrêté du 1/100 ème) et ne donner que des prix en nature.

4) Compétitions par équipes

Pour ce type de compétitions les clubs, par l'intermédiaire d'une fédération affiliée à la manifestation, seront seuls autorisés à mobiliser des primes et prix sur concours de la manifestation.

5) Calendrier

Les manifestations primées ne seront devenir être organisées dans des périodes précises déterminées par la F.F.J.D.A. en mars prévalant la saison d'organisation.

Ces tournois doivent se tenir à mois de mars pourvoir être annulés sur ordonnance officielle de ligue concerne.

2 – RÈGLES D'AFFILIATION DE LA FEDERATION

Ce règlement d'arbitrage F.I.J.J. concerne toutes les manifestations sportives fédérées avec :

A – Application de la règle de l'ouverture au barème avec seuils de ligue

B – Application des règlements spécifiques (arbitrage, commissaires sportifs)

C – L'obligation de se mettre à jour (cotisation)

Les championnats suivants 1er division individuels et par équipe se sont par concerrés par les points B et C.

Rôle et fonction de l'accompagnant

Il est de la possibilité d'accompagner dans les meilleures conditions ses élèves pouvant les confronter lors des compétitions. Ce accompagnant doit être licencié, doit en possession du passeport sportif, être lancé et valide auprès de l'organisation soit directement soit placé avant le début de la manifestation soit par engagement préalable. La réglementation de rôle et de la fonction de l'accompagnant doit être respectée.

Dans les cas d'accompagnant ne respectant pas le règlementation, le président, le secrétaire ou arbitre signalera :

L'athlète avertir ses premiers lieu l'accompagnant ne effectuant le geste de Shido sans annoncer, dans sa direction et face à lui, et au gong avec l'aide mais trois tentés légèrement plus haut que l'épaule. L'athlète prévenant ne commentant et effectuant pas les commissaires sportifs.

Dans le cas d'un deuxième non respect dans le même accompagnant durant le combat ou la compétition, l'arbitre avertira pour la deuxième fois l'accompagnant servant le président et demeurer : Shido avertit l'accompagnant et le geste de Shido, sans annoncer, dans sa direction, et au gong avec l'aide mais trois tentés légèrement plus haut que l'épaule.

Ce dernier doit changer de diffuser cette information afin que l'accompagnant sanctionné soit suspendu de son rôle.

Cependant de cette sanction est effectuer par les commissaires sportifs. L'information de cette sanction est immédiatement faite responsable de la fédération. Ce dernier est chargé de diffuser cette information afin que l'accompagnant sanctionné soit suspendu de son rôle.

Le président ne peut intervenir dans les meilleures conditions ses élèves pouvant les confronter lors des compétitions. Ce accompagnant doit être licencié, doit en possession du passeport sportif, être lancé et valide auprès de l'organisation soit directement soit placé avant le début de la manifestation soit par engagement préalable. La réglementation de rôle et de la fonction de l'accompagnant doit être respectée.

Le port des lunettes est interdit pendant les combats.

Brassard et fonction de l'arbitre et de juge

Le juge est chargé d'accompagner le combattant à sa place dans la zone de compétition (au début et à la fin du combat), d'aviser l'extérieur de celle ci, puis à la place de départ pour le saluer ou aux adversaires. Il représente alors ce place sur le tout du tapis de compétition.

L'arbitre est chargé d'accompagner et de placer le combattant au début du combat et après chaque rupture du combat avec son adversaire (après chaque Shido).

2) Handicap actif

Les jeunes handicapés n'bénéficier de ces règles derrière avoir un plus du certificat hebdomadaire de non contre indication à la pratique du Judo en compétition, un certificat de l'ordre dans lesquelle/qui certifie que le jeune a une audition dressée **'un mètre 20 dB en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille** et mentionnant l'absence de contre indication d'ordre auditif à la pratique du judo en compétition.

Ces aspects sensibilis sont interdits pendant les combats.

- **Inscription** : Lors de l'inscription, ne vérifiers à leur autre sur le tableau de compétition le tatami de handicap, afin de pouvoir faire prévoir suffisamment à l'avance le combattant lorsqu'il est opposé pour combattre.
- **Arbitrage** : L'arbitre vérifiera le port du brassard de couleur bleu ciel du judoka neuvé pour que celui ci puisse prendre connaissance des gestes habituels de la réglementation valide.

3) Handicap visuel et auditif

Pour les judokas atteints de cécité/ciel (sourds/aveugles), l'arbitre utilisera le procédure suivant :

- **Situation d'avantage**

L'arbitre trouvera l'attitude de l'avantage marqué sur la jeunes du combattant.

L'arbitre utilisera la même procédure, et quand il aura trouvé la valeur sur la jeunes, il n'a dérogera vers l'arbitre combattant.

4) Handicap d'une manière supérieur

Dans le cas d'une amputation du membre supérieur, pour pouvoir participer aux compétitions F.I.J.D.A. et pour des raisons de faisabilité, celle ci ne devra pas se situer au dessus du coude. Dans ces cas-là, le brassard de la manche ne doit pas dépasser le coude du côté de l'amputation, devra respecter le réglementation, et, à savoir l'on en dessous de l'extrémité du membre restant. Les règles d'arbitrages restent les mêmes, à charge pour l'arbitre d'adapter le règle de saisie non conforme en fonction de l'aspect de combattant.

5) Handicap d'une manière supérieur sur ordonnance

Pour des raisons de sécurité, ancien judoka ne pourra porter d'attitude ou de profilaxie extrême lors des compétitions.

6) Handicap mental

Pas de réglementation particulière.

COMMENT DEVENIR ARBITRE

ARTICLE 1 DOC

1 - PRÉCAUBLE :

La section de l'arbitrage doit être compris comme faisant partie intégrante de l'activité de pratique du judo jujitsu et celle-ci doit le rester.

Pour les jeunes ou moins jeunes, elle présente cet autre de taisons dans les rôles actif et engagé, sont une source de motivation affirmée.

Il est possible de n'être le judo dans l'arbitrage ou accidant à des responsabilités, du rôle juge' ou arrosa international :

- commissaire sportif
- arbitre
- formateur de commissaire sportif
- évaluateur
- instructeur

Par l'arbitrage, le judoka obtient les moyen et partage activement à la représentativité de son club.

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, quoique ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage, sous réserve des conditions suivantes :

- Pour les filles et les garçons : être licencié, Benjamin(ne), avoir le grade de ceinture verte minimum et être du club.

a) Inscription

La candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau de département.

b) Cycle de formation

La candidat doit assister aux séances d'arbitrage, participer à l'arbitrage suivant les convocations proposées par le département.

c) Examens

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat pourra être présent aux différents examens qui proviennent au compétence.

3 - FORMATION PARTICULIÈRE

a) Population concernée

Cette formation est exceptionnelle ; elle s'adresse à trois catégories de pratiquant :

1) Sportifs de haut niveau

Les judoka gaucher ou filles de haut niveau classés internationaux et ayant participé à des sélections internationales dans l'équipe de France senior.

2) Cadres F.F.J.D.A. et enseignants R.E.F.S.

La Direction Technique Nationale, les entraîneurs nationaux, les conseillers techniques régionaux et départementaux de la F.F.J.D.A., sous les ensuagnes de chefs.

3) Athlètes régionaux

Les judoka, filles ou garçons, compétiteurs classés au niveau régional et inter régional, ainsi que les toutes personnes qui sont inscrites dans les formations suivantes :

- section sportives,
- pôles France et Espoirs « BEFJ»,
- écoles régionales des cadres,
- centres de formation continuel et mutilation,
- stages sportifs régionaux interrégionaux, nationaux nouvelles et frénésies.

b) Inscription

La candidat doit s'inscrire auprès de responsable de la commission d'arbitrage de son département ou de sa ligue.

Cycle de formation et Examens

Les programmes de formation ou accroc des écoles d'arbitrage départementales et régionales sont établis par la C.N.A.

Les examens théoriques et pratiques sont organisés sous forme :

- de stages de formation
- de « test d'évaluation de compétences
- de combinée continu sous forme de participation à des modules d'arbitrage

a) Formation

La commission nationale d'arbitrage se réserve l'droit de mettre en examens d'arbitres (stagé dérogation exceptionnelle de la C.N.A.).

	Age minimum	Grade minimum	Temps de formation	Compétition	Stages membre / dirons
Arbitre club	Benjamin	Ceinture jaune	A l'initiative du l'enseignant	Clubs et interclubs	Produisant les cours d'eau à l'initiative de l'enseignant
Juge arbitre	Minimes	Ceinture marron	4 heures	Niveau département et animations régionales	Stage 1 heure Suivi pédagogique par un tuteur
Département	16 ans	1er Dan	1 an d'arbitre niveau	Avoir arbitré du préliminaux des compétitions de lotoes	1 par an( ) en département + 1 en régional suivi pédagogique lors des compétitions par tuteur ou par un formateur départemental ou régional
Régional	17 ans	1er Dan	1 an au minimum de département	Toutes les compétitions départementales + compétitions de lotoes	1 par an( ) en département + 1 en régional suivi pédagogique lors des compétitions par tuteur ou par un formateur départemental ou régional
Interrégional	19 ans	2e Dan	2 ans minimum de région	Avoir arbitré un compétitions départementales et régionales	suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur régional ou tuteur arbitre
National	22 ans	2e Dan	dire classé parmi les meilleurs d'arrondissement	Toutes les compétitions départementales régionales et inter régionales et nationales	1 par an minimum suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur d'arrondissement ou tuteur arbitre
Continental B	65 ans	2e Dan	classement par la C.N.A.	Championnats de France	Suivi pédagogique par le C.N.A.
International A	28 ans	3e Dan	sur proposition de la C.N.A. et de F.I.J.J.	Championnats de France, Championnats d'Europe Seniors et tournois internationaux catégorie A	Classement U.E.J.
International B	45 ans				

CONTENU DE L'EXAMEN POUR L'ACCESSION AU STATUT D'ARBITRE

ARTICLE 1 DOC

surf dérogation exceptionnelle de la C.N.A.

Titre	Cible	Durée	Épreuves	Résultat
Club	CLUB	A l'initiative de l'enseignant	Gestion du combat Les valeurs Les gestes et annonces Tenue et attitude	Enseignant ou représentant
Juge- Arbitre	DÉPARTEMENT	1 journée ou modules	Mise en situation de juge	Formateur Départemental ou représentant
Département	DÉPARTEMENT	1 journée ou modules	A l'initiative de l'école départementale d'arbitrage	Validé par le Tuteur
Régional	RÉGION	2 journées ou modules	A l'initiative de l'école régionale d'arbitrage	Validé par la ligue
Interrégional	NATIONAL DÉCENTRALISÉ DANS LES INTERRÉGIONS	1 ou 2 journées	A l'initiative de la C.N.A. sur les 12 limites limites, seniors selon candidatures	Validé par la C.N.A.
National	CONTINENTAL	2 journées	Épreuve thétorique (entretien) Épreuve pratique	Sur décision du jury de l'E.T.J.
International	INTERNATIONAL	2 à 3 journées	Épreuve pratique	Sur décision du jury de l'E.T.J.

COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF

ARTICLE 1 DOC

1 - PRÉCAUBLE :

Un grand nombre de judoka sont atteint par les activités de section arbitral. Elles présent autour des tatami, dans un rôle actif intéresse un grand nombre de pratiquants. La prise de responsabilités et l'animation limites sont des facteurs de motivation pour des judoka compétiteurs.

La Commission Nationale d'Arbitrage ioujou aussi des dirigeants, des cadres techniques, des enseignants, sur le mécenat d'informer les judoka grayons ou filles, sur les possibilités qui leur sont offertes pour intégrer le corps arbitral. Ainsi les informations seront devrons nourrissiblent les judoka sur l'importance de faire partie du corps arbitral pour :

- l'obtention des stages, grades
- participer activement à la vie de leur club
- le connaissance des règles du jeu « le judo jujitsu »
- l'accès aux responsabilités

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, quoique ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage départemental, sous réserve des conditions suivantes :

Pour les jeuyeux et les filles :

être licencié(e), au minimum Benjamin(ne), ceinture jaune et connaissance grade de club.

b) Inscription

La candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau département.

b) Cycle de formation

La candidat doit assister aux séances d'arbitrage, de formation et participer à la tenue des tables suivant les convocations proposées par le département.

c) Examens

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat sera présent aux différents examens qui proviennent au compétence.

3 - RENSEIGNEMENTS

Auprès des G.T.D.

Formateurs départementaux d'arbitrage

Coupe du jouse arbitre

Jujitsu TAT

Jeffrey dans Pôles France et Pôles Espoirs

CONDITIONS D'ACCESSION AUX DIFFÉRENTS TITRES DE COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1 DOC

Niveau	Age minimal	Grade minimal	Temps de formation	Stages	Application pratique et connaissance
Club	Benjamin	Ceinture jaune	A l'initiative des professeurs	A l'initiative des professeurs	- Organisation et tenue des gradés - Les gestes de l'arbitre - Attitude - etc. à l'initiative de l'enseignant
Département	Benjamin	Ceinture orange	modules	niveau département (soit 6 heures)	- Utilisation de la sonorisation - Feux ou repêchage - Suivi de tableau - Gestion de la table ou relation avec le responsable de la manifestation - Information sur le déroulement d'un tirage au sort - Coordonnateur ou responsabilité de la formation
Région	Minime	Ceinture verte	niveau régional	niveau régional (soit 6 heures)	- 1 en département + 2 en région - Utilisation de la sonorisation - Feux ou repêchage - Suivi de tableau - Gestion de la table ou relation avec le responsable de la manifestation - Information sur le déroulement d'un tirage au sort - Coordonnateur ou responsabilité de la formation
Interrégion	Cadet	Ceinture marron	1 an de niveau interrégional	1 stage au module	- 2 manifestations en région + 2 en département - Gestion d'une manifestation départementale et régionale - Bonne connaissance de l'arbitrage, être du niveau régional
National	Junior Senior	1er dan	2 ans au niveau national	1 stage en I.R. avec sélection	- Activité en Département, Région, Interrégion - Gestion des manifestations I.R. - Très bonne connaissance de l'arbitrage, être du niveau régional

Seul dérogation accordée par la C.N.A.

Les commissaires sportifs nationaux doivent participer au niveau des structures interrégionales, régionales, départementales voire district.

Tous les commissaires sportifs doivent être licenciés F.F.J.D.A.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRÔLES D'ENGAGEMENTS

ARTICLE 1 DOC

SAISON 2012-2013

	SENIORS	JUNIORS	CADETS/CTS	MINIMES	BENJAMINS/E
ANNÉE DE NAISSANCE	93 et avant	94-95-96	97-98	99-00	01-02
CATEGORIES DE POIDS	*Masculins* **-60 – 66 – 73 – 81 – 90 – 100 + 100**	*Masculins* **-55 – 60 – 66 – 73 – 81 – 90 – 100 + 100**	*Masculins* **-46 – 50 – 55 – 60 – 66 – 73 – 81 – 90 + 90**	*Masculins* **- 34 – 38 – 42 – 46 – 50 – 55 – 60 – 66 – 73 + 73**	*Masculins* **- 30 – 34 – 38 – 42 – 46 – 50 – 55 – 60 – 66 + 66**
	Féminines **-48 – 52 – 57 – 63 – 70 + 70**	*Féminines* **- 44 – 48 – 52 – 57 – 63 – 70 + 70**	*Féminines* **- 40 – 44 – 48 – 52 – 57 – 63 – 70 + 70**	*Féminines* **- 36 – 40 – 44 – 48 – 52 – 57 – 63 + 63**	*Féminines* **- 32 – 36 – 40 – 44 – 48 – 52 – 57 – 63 + 63**
PASSEPORT DE – 6 ANS	**Une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée pour les passeports de plus de 6 ans dans la saison**				
CERTIFICAT MÉDIC.	**Datant de moins d'un an au jour de la compétition, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition**				
LICENCE COMPÉTITION INDIVIDUELLES ET PAR EQUIPES	**2 années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours**				
LICENCE COMPÉTITION INDIVIDUELLES	**FRANÇAIS et ETRANGERS sauf 1ère Division, étrangers non autorisé**				
NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE	SENIORS / JUNIORS / CADETS				
NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE	**1 ETRANGER PAR EQUIPE**				
LICENCIÉS INDIVIDUELS	**ni qui débute par la code qatari**				
SURCLASSEMENT EQUIPES	*JUNIORS*	*CADETS/CTS*	*MINIMES*	*BENJAMINS/E*	
EQUIPES 1ÈRE DIVISION	**OUI**	**NON**	**NON**	**NON**	
SURCLASSEMENT *Individuel*	**OUI**	**NON**	**NON**	**NON**	
GRADES	**VERTE**		**ORANGE**		**JAUNE/ ORANGE**
RÉGLEMENT GRADES/HANDICAPPÉS	**OUI**		**NON**		
NOMBRE DE COMBATS MAXIMUM	**5 combats maximum dans une même journée**		**6 combats maximum** (non tolérance pour les cadets)		
AUTRES CATÉGORIES D'âGES	**VETERANS + Entreprises + 1982 et avant**		**POUSSINS/ES 2003-2004**		**MINI POUSSINS/ES 2005-2006**

LISTE DES DOCUMENTS ET FORMULAIRES TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE INTERNET FÉDÉRAL www.ffjudo.com

ARTICLE 1 DOC

DOCUMENTS

Règles techniques de judo français

Dans ce texte sont exposées les règles techniques applicables par tous (fédérations affiliantes, multisports, scolaires et universitaires)

FORMULAIRES (disponibles sur CD Rom)

- Fiche de tableau « à repêchage systématique »
- Bordereau d'engagement aux compétitions par équipes
- Bordereau d'engagement aux compétitions individuelles (tirage au 1er niveau d'engagement)
- Fiche type pour des compétitions par équipes
- Demande de qualification hors quota
- Demande de participation des compétiteurs après un déroulant à l'étranger
- Tournois – compétitions : activités encadrées organisés par les clubs
- Tournois internationaux organisés par les clubs
- Autorisation exceptionnelle de changement de club
- Mutation de club des sportifs de haut niveau lors mentionnés catégories ebo ou senior
- Changement de club des sportifs dans lors mentionnés catégories ebo et senior en pôle France, pôle espoir, classe sportive pôle.
- Tournoi des petits tigres - Tots - Nic - Ko - Tai - Kai
- Attestation parentale pole entraîneur
- Bordereau d'engagement aux compétitions « d'expression technique » judo jujitsu
- Convocation de double appartenance
- Attestation sur l'honneur pour les étrangers participant aux compétitions organisées par la F.F.J.D.A.

GRADES

- Formulaire type d'inscription aux examens des grades compétitions
- Formulaire type d'inscription aux examens des 1er/2e et dan « expression technique »
- Formulaire type de candidature à la promotion du grade de 3e dan judo jujitsu
- Dossier de candidature au 4e dan judo jujitsu
- Dossier de candidature pour toute demande de grade supérieur judo jujitsu à titre exceptionnel

ARTICLE 1 DOC